



UNISAT
ETUDES
TSIGANES

59 rue de l'Ourcq
75019 Paris
Tél.: 01 40 35 00 04
Fax : 01 40 35 12 40

ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC SUR L'EDUCATION DES ROM EN SLOVAQUIE

Programme Collectif Rom

Dans le cadre du « Programme Collectif Rom »,
initié par le Comité PECO et cofinancé par la Fondation
de France et le Ministère des Affaires Etrangères français.

Septembre 2005

TABLE DES MATIERES

Méthodologie	3
Introduction	4
1) Les principales politiques concernant l'éducation en Slovaquie	5
1.1) Le cadre juridique et institutionnel	5
1.2) Structuration de l'enseignement slovaque	6
1.3) Situation des Rom en Slovaquie en matière d'éducation	8
1.4) Politiques et pratiques récentes et innovatrices	9
2) Adhésion et programmes européens	12
2.1) Intégration européenne et acquis communautaire	12
2.2) Projets co-financés par la Commission européenne, l'exemple de PHARE	13
3) L'apport des Organisations Intergouvernementales et des Fondations privées	15
3.1) La Décennie de l'Intégration des Rom	16
3.2) Le PNUD	17
3.3) L'Open Society Institute	18
4) Quelques exemples issus des acteurs de terrains	19
4.1) Fondation Milan Simesku	19
4.2) Fondation de Kesaj	20
4.3) Lycée privé de Kosice	21
4.4) Agence de support pour l'emploi	21
4.5) Cités Unies Slovaquie	22
5) Entre inexistence sociale et affirmation culturelle, le cas des Rom en Slovaquie Orientale, par Alain Reyniers, ethnologue	23
Conclusion	25
Bibliographie	28
Liste des participants à la mission d'études en Slovaquie	29

METHODOLOGIE :

Ce document a pour objet de dresser un état des lieux des pratiques, lois et projets mis en place pour l'éducation de la population rom en Slovaquie. Il s'inscrit dans un projet plus vaste de réalisation d'un état des lieux sur le même sujet en Bulgarie, Roumanie, Serbie-Monténégro et Macédoine, cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères français et la Fondation de France.

Ce programme, intitulé Programme Collectif Rom, est centré sur l'éducation au sens large, la problématique de l'éducation des Rom ne pouvant se limiter à la question spécifique de la scolarisation. Ainsi l'état des lieux portera sur les différentes formes d'éducation : l'éducation formelle, l'éducation non formelle, la formation professionnelle.

On entend par éducation formelle le système éducatif hiérarchisé, chronologique, qui va de l'école primaire à l'université. On définit par éducation non formelle une activité éducative en dehors du système officiel, qui est destinée à un public bien ciblé et orienté vers des objectifs éducatifs précis. La formation professionnelle (initiale et continue), quant à elle, permet l'adaptation des travailleurs aux changements des techniques et des conditions de travail, elle favorise leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle.

Une première version de l'« Etat des lieux – Diagnostic » sur l'éducation des Rom en Slovaquie a été présentée aux acteurs locaux associatifs et institutionnels rencontrés lors de la mission d'études, qui a eu lieu en Slovaquie du 5 au 9 septembre 2005. Cette mission avait pour but de réunir des représentants de la société civile française et slovaque (ONG, professeurs, personnel éducatif...), ainsi que des acteurs institutionnels (Ministère de l'Education, Ambassade de France, Union européenne, etc.), autour du thème du programme. Cette mission et les échanges d'expériences qui en ont découlé ont permis d'étoffer et d'approfondir « l'Etat des lieux », qui intègre les commentaires et les observations des acteurs rencontrés et fait office « d'Actes » de la mission. Nous souhaitons ici remercier tous les acteurs qui ont accepté de nous rencontrer lors de la Mission d'études.

L'objectif principal de cet état des lieux est de dresser un panorama des grandes initiatives mises en place en Slovaquie dans le cadre de l'éducation des Rom. Ainsi, ce document a été réalisé en s'appuyant sur le contexte européen actuel (adhésion de la Slovaquie, problématique de l'éducation des Rom définie comme axe prioritaire par l'Union Européenne), ainsi que sur les initiatives menées par les Organisations Intergouvernementales, les institutions nationales et les Organisations Non-Gouvernementales.

Pour atteindre ces objectifs, nous proposons une méthode qui prenne en compte la complexité de la réalité dans une optique globale mais non exhaustive, à travers une approche qualitative, à partir de documents récents issus de sources officielles. Le domaine étudié présente une complexité telle, qu'une étude exhaustive serait dépourvue de sens.

Notre méthode décline trois axes de réflexion horizontaux :

- Une première direction considérant la situation générale du système éducatif slovaque et soulignant les spécificités des enfants issus de la minorité rom dans la scolarité ;
- Une seconde direction visant à évoquer les effets du contexte actuel d'adhésion à l'Union européenne dans le domaine de l'éducation des populations rom ;
- Une troisième direction visant à mettre en évidence les pratiques des Organisations Intergouvernementales et de Fondations privées.

Les conclusions souligneront quelques aspects importants qui émergent de l'ensemble de l'étude, aspects qui peuvent intéresser les responsables politiques d'éducation et pourraient faire l'objet d'axes de travail en vue d'actions ultérieures.

INTRODUCTION :

La Slovaquie compte cinq millions et demi d'habitants, les Rom formant la deuxième minorité ethnique la plus importante. Selon le recensement de 2001, 89 920 habitants se sont déclarés comme Rom (1,67% de la population), mais leur nombre est en réalité estimé à 360 000 à 420 000 personnes. Ce décalage montre que la crise de l'identité nationale et ethnique rom perdure, car beaucoup de Rom ne souhaitent pas signaler leur appartenance à cette communauté, par crainte des discriminations ou par manque de sentiment d'appartenance ethnique.

Les Rom slovaques mènent une vie sédentaire de longue date, pour la plupart à l'Est et au centre de la Slovaquie. Certains vivent dans des quartiers formant des ghettos dans les villes, mais la plupart se trouvent dans des localités éloignées à 1-2 km des villages slovaques. Ces hameaux sont l'héritage des différentes mesures prises au cours de l'histoire de la Slovaquie pour sédentariser les Rom. Les Rom sont signalés dans l'est de la Slovaquie dès l'année 1322. Dès la seconde moitié du XVIIIème siècle, leur insertion non violente, qui prévaut jusqu'alors, est brusquement stoppée par l'Impératrice Marie-thérèse d'Autriche, puis par son fils Joseph II, qui mettent en place une politique d'assimilation axée sur la sédentarisation forcée, la scolarisation obligatoire des enfants hors du milieu familial, l'interdiction de traits culturels distinctifs comme la langue, le vêtement, la musique et l'exercice des professions ambulantes. De nombreux Roms sont transplantés en Transylvanie et dans l'est de la Slovaquie comme « nouveaux hongrois » ou « nouveaux paysans ». Mais aucune terre ne leur est donnée et de facto, cette population se voit inféodée aux communautés villageoises plus anciennement établies. En 1958, le gouvernement communiste de la Tchécoslovaquie prend également des mesures de sédentarisation brutale : les Roms qui persistent dans le mode de vie itinérant sont passibles de 6 mois à 3 ans de prison, et leur assimilation passe par la dispersion programmée de leurs communautés, la scolarisation, le service militaire, le travail réservé au sein des entreprises nationalisées. Mais la plupart des emplois auxquels ils parviennent sont peu ou pas qualifiés, les maintenant ainsi au plus bas de l'échelle sociale... Après un mouvement de migration vers les villes dans les années 1980, on observe actuellement un retour vers les hameaux d'origine, à cause du coût de la vie et du logement, et parce que les opportunités de travail non-qualifié, dans l'industrie notamment, ont réduit ou disparu dans les villes. Aussi les habitants actuels des villages ont-ils perdu depuis plusieurs générations le substrat essentiel de leur culture de nomades. Cette acculturation forcée s'ajoute à leur détresse matérielle en les privant de repères culturels traditionnels.

L'isolement et l'éloignement des villages slovaques, l'indépendance sociale des familles rom et la nécessité de communiquer au sein de la communauté elle-même ont contribué au maintien et à l'évolution de la langue rom qui servait de moyen de communication dans toutes les situations de vie. De plus, les enfants rom étaient peu formés dans les établissements non-rom, apprenant l'artisanat traditionnel dans la communauté elle-même. Les Rom de Slovaquie ont ainsi réussi à sauvegarder leur dialecte ancien, ainsi qu'une riche tradition orale. En Slovaquie, la langue rom a été une première fois codifiée en 1971, lorsque la commission linguistique auprès de l'Union des Tziganes-Rom a adopté les normes obligatoires de forme écrite du rom dialectal parlé en Slovaquie, en s'inspirant des règles orthographiques et des principes du slovaque. Après avoir subi des pressions d'assimilation linguistique sous le régime communiste, le changement de régime a fait évoluer les positions officielles. Le gouvernement slovaque, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales font aujourd'hui des efforts en vue du développement culturel et linguistique de toutes les minorités nationales. En 1991, le gouvernement de la République slovaque a accordé aux Rom le statut de minorité nationale.

L'un des problèmes majeurs de la minorité nationale rom est son exclusion sociale, qui tend à s'aggraver depuis 1989, car la population rom, beaucoup plus que les autres populations, n'a pas été préparée aux bouleversements politiques, économiques et sociaux qu'a vécu la Slovaquie depuis cette date. La soupape traditionnelle de l'émigration vers la République tchèque ne fonctionnant plus dès le début des années 90, à cause, notamment, de la nouvelle loi sur la nationalité tchèque de 1992, les communautés rom de Slovaquie s'asphyxient. Dès 1995, de nouvelles perspectives migratoires sont recherchées par les familles les plus dynamiques, en Occident (notamment en Finlande, en Belgique et en Grande-Bretagne), mais sont suivies par des renvois massifs vers le pays d'origine dès 1998. Les quartiers tziganes se transforment rapidement en bidonvilles et de nouveaux cloaques voient le jour.

Plus de 600 hameaux tsiganes sont recensés en 2003 (soit le double de ce que l'on comptait au moment de l'indépendance du pays, une dizaine d'années plus tôt), regroupant près de 130 000 personnes, dont près de la moitié dans la région de Presov. Ces bidonvilles se caractérisent par un niveau élevé de chômage, atteignant parfois 100%, un bas niveau d'éducation, une natalité élevée, des habitudes hygiéniques minimales et un fort écart de niveau de vie par rapport à la société majoritaire. Par conséquent, un grand nombre de Rom est dépendant de l'aide sociale. La majorité de la population rom slovaque vit dans des conditions de grande détresse matérielle : beaucoup d'habitations et de hameaux ne sont pas raccordés à l'électricité et l'eau potable, les infrastructures routières sont défectueuses et l'accès aux services de santé et d'hygiène difficile.

Le niveau d'éducation des Rom est également très bas en Slovaquie. Seul un nombre très limité d'enfants rom va au jardin d'enfants. A l'école primaire, les élèves rom obtiennent des résultats très inférieurs à ceux des enfants de la population majoritaire (seul 1/4 des Rom a terminé avec succès l'école primaire) et très peu d'entre eux atteignent l'école secondaire, tandis que le nombre d'étudiants rom à l'université est dérisoire. Ce retard scolaire est dû en partie à leur connaissance limitée de la langue slovaque au début de la scolarisation. Enfin, beaucoup d'enfants rom sont placés dans des écoles spécialisées pour handicapés, ce qui ne leur permet pas de suivre une scolarité normale et de s'intégrer réellement dans la société slovaque. Si les tests psychologiques indiquent un retard réel de ces enfants, il ne s'agit pas d'un handicap mental, mais plutôt des conséquences de l'environnement dans lequel grandissent ces enfants, tant sur le plan de l'éducation que des conditions matérielles et sanitaires.

Pressée par les exigences de la Commission Européenne pour améliorer la situation des Roms avant son entrée dans l'Union, la Slovaquie a élaboré toute une stratégie de développement de cette minorité. Comme dans les plans du régime antérieur, celle-ci porte sur l'habitat, l'emploi, la santé, l'amélioration des relations interethniques. Un financement important a été débloqué. Pour l'heure, le succès de cette politique est mitigé.

1) Les principales politiques concernant l'éducation en Slovaquie

Dans cette première partie, nous essaierons de rendre compte, de façon cohérente, de la situation actuelle du système scolaire slovaque : une présentation du cadre législatif de l'éducation et de la structuration institutionnelle de l'enseignement slovaque permettra une vue d'ensemble, afin de mieux situer le contexte éducatif rom.

1.1) Le cadre juridique et institutionnel

Le système éducatif slovaque est réglementé principalement par les lois et les règlements normatifs suivants :

- La Constitution de la Slovaquie, adoptée le 16 décembre 1992 ;
- La loi sur le réseau des écoles primaires et secondaires (dite Loi sur les écoles ou loi no 29/1984 modifiée par des dispositions ultérieures) ;
- Les lois linguistiques (loi sur la langue officielle de 1995 et loi sur l'utilisation des langues des minorités nationales de 1999) ;
- La Loi sur l'égalité de traitement et la protection contre la discrimination, adoptée le 20 mai 2004, qui autorise la discrimination positive envers les groupes ethniques ou raciaux désavantagés ;
- Des actes normatifs émanant du Gouvernement ;
- Des décisions du Ministre de l'Education.

La Slovaquie a par ailleurs ratifié un certain nombre de traités internationaux ayant des incidences sur les législations et politiques en matière d'éducation. Les conventions internationales qui concernent la protection des droits de l'homme sont prioritaires par rapport aux actes juridiques slovaques (Art. 7a de la Constitution).

- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- La Charte européenne des langues minoritaires ou régionales (signée en 2001) ;
- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ;
- La Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales (en vigueur en 1998) ;
- La Convention sur les droits de l'enfant.

La Loi sur l'utilisation des langues des minorités nationales ne s'applique pas dans le domaine de l'éducation, dont l'emploi des langues est réglementé par des lois particulières. Les droits constitutionnels en matière d'éducation pour les minorités nationales sont clairement reconnus. L'article 34 de la Constitution stipule que «les citoyens appartenant à une minorité nationale ou à un groupe ethnique bénéficient, dans les conditions fixées par la loi, en dehors du droit d'acquérir la langue officielle, également du droit [...] de recevoir une instruction dans leur propre langue».

Conformément aux dispositions fixées dans la Constitution, l'article 3 de la Loi sur le réseau des écoles primaires et secondaires déclare que « la formation et l'éducation sont dispensées dans la langue officielle. Les citoyens de nationalité allemande, bohémienne, hongroise, polonaise et ukrainienne (ruthène) jouissent du droit à l'éducation dans leur propre langue dans une mesure correspondant aux intérêts de leur développement national ».

Les personnes appartenant aux minorités nationales ont donc légalement le droit d'étudier et de s'instruire dans leur langue maternelle à tous les niveaux et formes d'enseignement lorsqu'ils représentent plus de 20% de la population. En signant la Charte européenne des langues minoritaires ou régionales, le gouvernement slovaque s'est plus fortement engagé à promouvoir et protéger les langues minoritaires dans la vie publique, notamment dans l'enseignement, la justice, les médias ou l'administration de l'État, en éliminant toute discrimination.

La Slovaquie prévoit ainsi trois groupes de langues minoritaires, accordant à chacun un traitement différencié selon leur situation (classes bilingues, cours de langue et culture, etc). Les trois groupes auxquels la Slovaquie accorde la protection de la partie III de la Charte sont les suivants:

- 1) Bulgares, Croates, Tchèques, Allemands, Polonais et Tsiganes ;
- 2) Ruthènes et Ukrainiens ;
- 3) Hongrois (langue qui reçoit la plus grande protection).

Ces dispositions juridiques donnent le droit aux minorités nationales de se doter d'écoles ou de classes dans lesquelles la langue d'enseignement est une langue minoritaire, et ce, de la maternelle au secondaire. Ces écoles font partie du système d'éducation de la République slovaque et sont financées sur le budget de l'État. En dehors des écoles publiques, la loi autorise la création d'écoles privées et d'écoles religieuses financées également par l'État. Dans les faits, toutes les minorités ne bénéficient pas toujours du droit à recevoir leur instruction dans leur langue, dans la mesure où, les enfants appartenant à certaines petites minorités ne sont tout simplement pas assez nombreux pour obtenir des écoles primaires et secondaires dans leur langue, voire des classes où l'on enseigne cette langue.

La loi sur l'enseignement mentionne encore que c'est le parent ou le tuteur légalement institué qui décide du droit de l'enfant mineur à suivre l'école en langue slovaque ou dans la langue d'une minorité nationale.

1.2) Structuration de l'enseignement slovaque

Le système scolaire en Slovaquie est divisé en plusieurs degrés d'enseignement dispensé par les écoles publiques, privées et religieuses : Préscolaire ; Primaire ; Secondaire ; Supérieur.

De ces degrés, seules la scolarisation primaire et une partie de la scolarisation secondaire sont obligatoires. L'enseignement obligatoire dure 10 ans (dont 9 ans à l'école fondamentale), de 6 ans révolus à 15 ans environ. Pour les autres degrés, c'est la décision des parents (écoles maternelles) ou de l'individu lui-même (écoles secondaires, universités) qui détermine le choix de continuer ou non ses études.

L'enseignement préscolaire est effectué dans les crèches (gérées par le Ministère de la Santé publique) jusqu'à 3 ans, puis dans les écoles maternelles (jardins d'enfants) de 3 à 6 ans. Selon les données officielles, plus de 90% des enfants de 5 à 6 ans fréquentent l'école maternelle. Les établissements préscolaires s'occupent des enfants toute la journée durant.

En général, un établissement préscolaire peut être créé dès qu'au moins 10 enfants demandent une place. D'après le Décret sur les établissements pré-primaires, les parents contribuent au remboursement des coûts liés à l'établissement pré-primaire. La charge est due pour les enfants de 5-6 ans, mais pas pour les enfants en situation de pauvreté (si le revenu familial est inférieur au seuil de pauvreté fixé par la loi). Les parents doivent également subvenir aux repas de leurs enfants.

L'Etat a transféré aux municipalités les compétences concernant l'établissement de jardins d'enfants, ainsi que leur financement depuis janvier 2005, ce qui fait émerger des doutes quant au bon fonctionnement de l'éducation préscolaire, au regard du manque de moyens dont disposent les municipalités.

Les écoles primaires sont divisées en deux degrés :

- Premier degré : de la 1ère à la 4e année (classes primaires). Toutes les matières sont habituellement enseignées par le même pédagogue.
- Deuxième degré : de la 5e à la 9e année. L'enseignement est dispensé en fonction des matières.

L'école primaire propose aux élèves entre 6 à 15 ans un enseignement des matières générales, ainsi qu'une éducation environnementale, physique et religieuse.

Après avoir terminé la 4e année de l'école primaire, les enfants obtenant de bons résultats peuvent poursuivre leur scolarité dans les lycées pour 8 ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin des études secondaires intégrales validées par le baccalauréat.

Selon les derniers changements dans le domaine des compétences de l'administration d'Etat, les écoles primaires publiques sont sous la responsabilité des municipalités. Parallèlement aux écoles primaires publiques, il existe également des écoles religieuses et des écoles privées. Leurs compétences sont définies par un règlement spécial du Ministère de l'Education.

L'enseignement secondaire dure 2 à 4 ans, selon le type d'école. En principe, les écoles qui permettent aux élèves d'acquérir la formation secondaire intégrale durent 4 ans.

- Le lycée général, de meilleur niveau, vise à former des étudiants capables de poursuivre leurs études à l'université.
- Les lycées techniques donnent aussi la possibilité de poursuivre des études en université, mais peuvent être spécialisés : académie de commerce, académie d'hôtellerie, école secondaire d'infirmière, école secondaire pédagogique, école secondaire des arts, écoles secondaire de construction mécanique, école secondaire électrotechnique, école secondaire d'agriculture, école secondaire de bibliothécaire, etc. Le conservatoire de musique dispense une formation particulière en 6 ans.
- Des centres d'apprentissage de 2 ou 3 ans apportent des compétences pratiques en vue de métiers techniques variés de type ouvrier spécialisé.

Ces établissements sont gérés par les régions, approuvées par l'Administration d'Etat et les partenaires sociaux. Il existe également des écoles secondaires privées et religieuses.

Il existe aussi des écoles maternelles, primaires et secondaires pour **enfants handicapés** (physique, sensoriel et mental) ainsi que pour les enfants ayant un handicap social et émotionnel. A l'heure actuelle, la tendance pour la scolarisation des enfants handicapés dans des écoles pour enfants sans handicap se développe alors que certains enfants roms (non handicapés) sont scolarisés dans ces écoles (voir plus loin).

L'enseignement supérieur comprend les établissements publics (créés par la Loi sur l'enseignement supérieur), d'Etat (créés par les Ministères du Gouvernement slovaque) et privés (créés par des institutions non-gouvernementales ou des fondateurs privés, avec l'approbation du Ministère de l'Education). Les universités et grandes écoles appliquent aujourd'hui la formation universitaire à 3 niveaux, selon l'accord de Bologne (LMD) : bakalar (3 ans), magister (2 ans), études doctorales (3 ans).

1.3) Situation des Rom en Slovaquie en matière d'éducation

L'Institut Slovaque d'Information et Statistiques (*Slovenský Ústav Informácií a prognóz školstva*) produit des données annuelles sur l'éducation, y compris des données sur l'ethnicité, mais celles-ci reposent sur l'auto-identification de la famille de l'élève concerné. Au regard de la stigmatisation qui touche le groupe ethnique rom, de nombreux Rom ne font pas mention de leur appartenance ethnique dans les documents officiels, c'est pourquoi, les données statistiques évoquées ne peuvent donner une vision réaliste du nombre d'enfants roms qui fréquentent des institutions scolaires ségréguées. Ces données donnent néanmoins une idée de l'état des institutions scolaires en Slovaquie : d'après les données statistiques concernant l'année scolaire 2001/2002, 38% d'enfants rom fréquentaient des écoles spéciales ou des classes pour handicapés mentaux.¹

Le Centre européen du droit des Rom (*European Roma Rights Center - ERRC*), organisation d'intérêt public qui lutte contre les discriminations et violations de droits de l'homme dont sont victimes les Rom en Europe, a mené une recherche de terrain approfondie dans un certain nombre de départements scolaires de Slovaquie au cours de l'automne 2002, en vue de produire une description plus précise de la situation des enfants rom en terme d'éducation.

¹ <http://www.statistics.sk/webdata/slov/scitanie/tab/tab3a.htm>

Cette recherche a révélé qu'au cours de l'année académique 2002/2003, dans les écoles destinées aux handicapés mentaux, rebaptisées « écoles spéciales », plus de la moitié et parfois même la totalité des élèves étaient rom.

Dans la région (okres) de Spišská Nová Ves il y avait, au cours de l'année scolaire 2002/2003, sept écoles primaires spéciales pour enfants handicapés. Dans six d'entre elles, le ERRC a pu récupérer des données concernant l'appartenance ethnique des élèves.¹ Sur un total de 985 élèves fréquentant les sept écoles primaires spéciales au cours de l'année 2002/2003 dans l'okres de Spišská Nová Ves, il y avait approximativement 813 (c'est-à-dire 82,5% des élèves) Rom. Dans les six écoles spéciales dont les données sur l'appartenance étaient connues, les Rom représentaient presque 99% de l'ensemble des élèves (813 Rom pour un total de 822 élèves).

Dans la région de Prešov, sur les 694 élèves fréquentant les cinq écoles primaires spécialisées pour handicapés mentaux en 2002/2003, 494 élèves (soit 71%) étaient rom. Si on ne prend pas en compte l'une des écoles (l'Internat spécialisé), dont les données ethniques n'ont pu être vérifiées, le pourcentage atteint environ 84% du nombre total d'élèves.

Dans l'okres de Bardejov, 81% des élèves des deux écoles primaires pour attardés mentaux et des classes pour handicapés mentaux de deux autres écoles étaient rom.

A Spišska Nova Ves, l'ERRC a visité 10 écoles primaires « normales ». Dans quatre d'elles, les Roms représentaient plus de 50% des élèves et 3 étaient rom à 100, 99 et 93%. A deux exceptions près, la concentration des élèves roms était alarmante en comparaison du nombre de Roms dans la population locale.

Dans l'okres de Presov, l'ERRC a visité 10 écoles primaires normales. Dans 3 d'entre-elles, les Roms représentaient 100% du total des élèves. Dans une autre école, ce taux s'élevait à 64%. Dans les 6 écoles restantes, les Roms représentaient entre 18 et 41% du total des élèves.

Dans la pratique, les habitants, les employés scolaires et les Rom eux-mêmes considèrent ces écoles comme étant de moins bon niveau par rapport aux écoles dans lesquelles les non-Rom sont majoritaires. Cette réalité aggrave les inquiétudes par rapport au fait que les générations d'enfants rom et non-rom grandissent de manière isolée les uns des autres en Slovaquie; ce qui renouvelle et renforce l'intolérance générale qui existe vis-à-vis des Rom. Bien qu'il y ait des tentatives récentes pour améliorer l'éducation des Rom, incluant l'introduction de classes préparatoires afin d'améliorer le niveau à l'entrée des écoles, la ségrégation reste donc très répandue.

1.4) Politiques et pratiques récentes et innovatrices

➤ Mesures gouvernementales

En 1999 est créé le Haut Représentant auprès du gouvernement pour la communauté des Rom, qui propose, coordonne et contrôle les activités relatives à cette communauté. Il surveille aussi la réalisation des initiatives visant à assurer l'égalité des chances et l'insertion des citoyens d'origine rom dans la société. Des documents décisifs sont issus de ses activités, dont la *Stratégie du gouvernement pour résoudre les problèmes de la minorité rom*, adoptée en 1999.

La thèse principale de la politique gouvernementale développe également l'idée de mesures temporaires d'égalisation, de parité ou dites « positives » dont le but est d'arriver à une égalité des chances. Des programmes d'installations de familles rom dans les municipalités sont mis en place pour leur offrir de meilleures conditions de vie en termes d'infrastructures, d'éducation et de santé, mais aussi d'intégration au reste de la population grâce à l'implication des différents acteurs locaux et surtout à la médiation de travailleurs sociaux spécialement formés pour faire le pont entre les communautés.

¹ Les informations sur les profils ethniques de l'école primaire spéciale à Spišska Nova Vas ont été fournies au ERRC par le directeur de l'école.

En qualifiant la langue et la culture rom de valeur culturelle incontestable pour la société slovaque, le gouvernement a déclaré qu'il contribuerait aux activités en faveur des valeurs culturelles et linguistiques de la minorité rom. Pour l'instant, le romani est étudié au Département de la culture rom à l'Université de Nitra. Le romani est également la langue obligatoire à l'École secondaire des Arts et de la Culture rom de Košice et les élèves y passent le baccalauréat en romani. Le Ministère de l'Éducation slovaque, par son Département de l'éducation des minorités ethniques, assure la stabilité et la rénovation du système des écoles primaires connaissant une forte concentration d'enfants issus de la minorité Rom. Pour rendre possible l'enseignement du romani comme langue maternelle dans certaines écoles, des programmes adaptés d'enseignement de la langue et de la littérature rom sont mis au point dans les écoles fondamentales et secondaires. Le Ministère de l'Éducation a ainsi validé en 1995 la publication d'un manuel d'histoire rom à destination de la fin de l'école primaire (de la 5^{ème} à la 8^{ème}). Celui-ci a été publié dans une forme peu appropriée pour l'école primaire (sans guide méthodologique pour les professeurs, ni illustrations), mais reste utilisé par de nombreux professeurs dans toute la Slovaquie.

Le Ministère de l'Éducation a ainsi adopté en 2003 un projet de vérification expérimentale de la qualité des enseignements de langue et de littérature rom dans les écoles fondamentales et secondaires. La tâche a été confiée pour la période 2003-2009 à l'Institut Pédagogique National, afin qu'il propose, vérifie et soumette à l'approbation le contenu des enseignements de langue et de littérature rom. Les éléments pris en compte pour la vérification sont notamment : les programmes scolaires, les textes étudiés, le matériel et les manuels, les moyens didactiques, les méthodes pédagogiques, la formation des enseignants, etc. L'expérimentation (réalisation, approches, méthodes et moyens) sera conforme aux objectifs de la réforme de l'éducation et de la formation entreprise en Slovaquie et dans l'Union Européenne. Les écoles suivantes y participeront :

- Lycée privé de 4 ans à Košice
- Lycée bilingue (anglais-slovaque) de 5 ans à Bratislava
- Lycée de 8 ans - Ecole Gandhi à Zvolen
- Ecole secondaire des arts et de culture rom à Košice
- Ecole fondamentale privée avec école maternelle à Kremnica
- Ecole fondamentale à Košice, Galaktická 9

Le nombre d'écoles participant à l'expérimentation pourrait être élargi par la suite.

En 2004, le Ministère de l'Éducation nationale a également adopté le document *Mesures provisoires pour l'introduction de la langue rom dans l'enseignement*, qui vise à assurer la mise en place de la formation linguistique des Rom. Le manque d'enseignants en langue romani et de matériel pédagogique rendant difficile l'application des mesures prises par le gouvernement, un programme de formation est mis en place par l'Institut Pédagogique National. L'université de Nitra qui possède un Département de Culture rom et celle de Prešov, devraient se charger de la formation initiale, tandis que le Centre pédagogique et méthodologique de Prešov assurera la formation continue des enseignants.

Enfin, une stratégie globale pour l'amélioration de l'éducation des Rom a été définie par le Ministère de l'Éducation nationale en 2004, *Conception of Roma children and young people Integrated Education including secondary and university education development*, qui tient compte des recommandations européennes et du PNUD, et s'appuie sur les résultats des programmes PHARE mis en place en Slovaquie depuis 1999.

➤ Ecoles modèles

○ **L'école primaire de Jelsava.**

Jelsava se situe dans une ancienne région minière du sud-est de la Slovaquie. L'école recrute sur les dix villages environnants et accueille 720 élèves, dont 52% de Rom. L'école comporte 31 classes, dont une classe préparatoire mise en place il y a trois ans pour des enfants de six ans qui peuvent ainsi bénéficier d'une année supplémentaire avant de rejoindre le cursus ordinaire.

La pédagogie de l'équipe est centrée sur une approche individuelle qui donne de très bons résultats puisque 80% des élèves passent avec succès leurs examens d'admission en écoles secondaires ou en lycées professionnels.

Les locaux sont spacieux (ancienne usine), biens entretenus, avec quatre salles de sport et du matériel pédagogique suffisant (mais un seul ordinateur). Cette situation, largement supérieure aux autres établissements, s'explique par l'aide financière et matérielle de la grande usine du secteur avec laquelle l'équipe de direction a su nouer des relations durables et fructueuses.

- **Le Conservatoire de Kosice.**

Ce lycée accueille des jeunes de 15 à 19 ans. Créé par et pour des Rom, cas unique en Slovaquie, l'établissement est spécialisé dans l'enseignement de la musique et des arts dramatiques.

Le directeur, M. ADAM, a fondé ce lycée en 1992. Après la révolution de velours, lorsqu'une section pour les minorités est créée au ministère, l'intelligentsia rom s'est mobilisée pour profiter de la nouvelle législation permettant la création de ce type d'enseignement.

Les jeunes qui sortent du lycée sont employés dans des orchestres ou des théâtres, et un nombre croissant d'élèves continue ses études à l'université. La réputation de ce lycée est telle qu'il attire de plus en plus d'élèves non-rom (30% en 2004-2005).

Le projet du directeur de l'établissement est d'aider à l'implantation d'établissements de ce type dans d'autres grandes villes de Slovaquie ; il souhaite également former des enseignants en langue rom et réclame pour les Rom l'application de la loi sur les minorités qui autorise l'enseignement dans la langue maternelle.

2) Adhésion à l'Union Européenne et programmes européens

2.1) Intégration européenne et acquis communautaire

Les rapports successifs de la Commission Européenne relatifs à l'acquis communautaire de la Slovaquie ont constaté des progrès dans le domaine de l'éducation et la poursuite de la réforme de son système éducatif. La Slovaquie a progressé régulièrement notamment au niveau législatif, toutefois une mise en place effective de la législation adoptée nécessite des ressources financières appropriées et des capacités administratives adéquates. La Commission européenne a également remarqué des progrès en ce qui concerne l'utilisation des langues minoritaires dans le système éducatif, qui avait posé quelques problèmes dans le passé.

En décembre 1999 et janvier 2000, le gouvernement a adopté deux documents stratégiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle. Ceux-ci proposent, entre autres, l'introduction d'un système diversifié d'enseignement et l'extension de la durée de la scolarité obligatoire moyenne. En mai 2001, le gouvernement a approuvé le Programme national pour l'enseignement et la formation pour les 15 ans à venir, encourageant la décentralisation de gestion entre administration nationale et régionale. L'adoption en 2002 de la loi sur l'enseignement universitaire a contribué à largement reformer les systèmes d'enseignement et de formation.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le programme national pour l'emploi 2001-2002 prend en charge les problèmes liés à la transition entre l'école et le monde du travail et considère la possibilité de créer un système d'écoles de la seconde chance pour les jeunes sans qualification, les chômeurs, les salariés âgés, etc. Depuis l'adoption d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle en juillet 2002, les compétences ont été largement décentralisées et transférées aux autorités régionales, un conseil de la formation professionnelle a également été créé au sein du ministère de l'éducation.

Un certain nombre de modifications sont intervenues dans la législation slovaque dans la perspective de l'adhésion à l'Union européenne. Le *Rapport d'information sur l'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne*, présenté en 2003 par la délégation de l'Assemblée Nationale française au Parlement européen, souligne notamment l'entrée en vigueur en Slovaquie de la loi anti-discrimination et du renforcement de l'institution chargée des affaires de la minorité rom, dont les compétences ont été étendues pour améliorer, au plan institutionnel comme au plan concret, les conditions de vie des Rom. En outre, un plan d'action a été adopté sur la prévention de toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et autres expressions d'intolérance.

Cependant les différents rapports européens sur la Slovaquie, s'ils félicitent les avancées et les progrès, continuent de s'inquiéter de la situation des Rom et dénoncent la ségrégation et la discrimination dont ils sont victimes en Slovaquie : un décalage subsiste en effet entre législation, application effective et moyens matériels et financiers mis en œuvre pour la protection et l'intégration des Rom.

2.2) Projets co-financés par la Commission européenne, l'exemple de PHARE

Le Conseil européen de Lisbonne, qui s'est tenu les 23 et 24 mars 2000, a fixé sept points de référence européens en ce qui concerne l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation en Europe jusqu'en 2010. Toutefois, le Rapport publié en 2004 par la Commission européenne et intitulé *La situation des Rom dans une Union européenne élargie*, souligne la non-adéquation des objectifs de Lisbonne aux problématiques rom. Selon ce rapport, il existe même une menace d'aggravation de la situation des Rom ainsi que d'autres personnes situées en marge des systèmes éducationnels en Europe. En effet, les systèmes d'indicateurs élaborés afin de déceler la mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne n'enregistrent pas spécifiquement les impacts sur les Rom.

De plus, le nombre élevé d'indicateurs d'éducation de Lisbonne centrés sur des matières associées à une éducation élitiste, tels que les quatre indicateurs relatifs à la « mobilité », associés eux aussi à une absence d'indicateurs éducationnels décelant une ségrégation raciale et d'autres résultats socialement corrosifs, peuvent servir à saper l'agenda de Lisbonne et priver les décideurs politiques de la capacité d'atteindre les cibles visées.

D'une manière générale, le Rapport pointe un manque global de données statistiques sur la situation des Rom dans les secteurs clés (éducation, santé, logement, emploi, etc.), qui rendent difficiles la conception, le suivi et l'évaluation de la politique et des programmes, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre les discriminations et l'inclusion sociale.

Le Programme PHARE est le principal canal par lequel transite l'aide de l'UE aux populations rom des pays candidats. En réponse au processus actuel d'élargissement engagé par l'Union Européenne, l'approche de PHARE a été entièrement axée sur la pré-adhésion. Plusieurs projets PHARE ont été mis en oeuvre en Slovaquie depuis 1999 jusqu'à son entrée dans l'Union Européenne en 2004.

Projet PHARE 1999 sur la tolérance vis-à-vis des minorités nationales et groupes ethniques en République slovaque.

Le Projet est divisé en 3 sous-projets interconnectés :

- Programme de formation pour les autorités locales et les leaders d'opinion ;
- Campagne d'information publique sur les minorités ;
- Amélioration des standards d'enseignement et d'apprentissage des langues à l'école avec les langues minoritaires d'enseignement et établissement d'un centre d'éducation, d'information, de documentation et de consultation rom.

Le Ministère de l'Education slovaque était à la tête de ce troisième projet.

Financement PHARE : 197.000 € (assistance technique) + 1.181.000 € (équipement des écoles)

Co-financement du Ministère de l'Education Slovaque : 150.000 €

Programme PHARE 2000 : « Amélioration de la situation des Rom en République slovaque ».

Projet « Amélioration des conditions pour la tolérance mutuelle entre les habitants Rom et non-Rom dans les municipalités »

Ce projet a pour objectif la réduction des tensions entre Rom et non-Rom, l'amélioration de la communication entre les groupes, l'amélioration de l'accès aux services publics des groupes défavorisés et l'amélioration de la participation de la municipalité dans la résolution des problèmes des populations marginalisées.

Projet « Meilleures conditions pour la réalisation personnelle des Rom dans le système éducatif »

Dans ce projet, les parents et la communauté rom sont considérés comme des contributeurs significatifs à l'éducation et, au même titre que les autorités actives, comme des acteurs du processus de développement de la politique éducative en Slovaquie. Les activités sont axées sur le système éducatif préscolaire (formation du personnel pédagogique et d'assistants rom, séminaires à destination des mères rom, etc), primaire (formation des enseignants, création de classes de rattrapage), secondaire (formation professionnelle pour les Rom sans éducation « de base ») et universitaire.

Financement PHARE : 1.720.000 € - Cofinancement du Ministère de l'Education Slovaque : 240.000 €

Projet PHARE 2001 : Soutien à la minorité rom dans le domaine de l'éducation.

Ce projet prend la suite des précédents projets consacrés à l'éducation des Rom. Les activités touchent l'éducation préscolaire (méthodes éducatives alternatives, avec forte implication des mères et parents) et l'école primaire (suivi tout au long de la journée pour les élèves défavorisés socialement, participation des parents aux activités de l'école et des enfants). Une partie du projet est consacrée à la réintégration des enfants venant d'écoles spéciales (pour handicapés) dans des écoles normales (réévaluation des tests d'entrée à l'école primaire, organisation de séminaires pour les employés de centres pédagogiques et psychologie, professeurs d'écoles spéciales, etc.).

Financement PHARE : 1.700.000 € - Cofinancement du Ministère de l'Education Slovaque : 675.000 €

Projet PHARE 2002 : Pour l'intégration des enfants rom en matière d'éducation et de meilleures conditions de vie.

Le volet éducation est principalement axé sur la réintégration des enfants venant d'écoles spéciales (reprenant la suite du projet précédent) : réévaluation des tests utilisés pour placer les enfants dans des écoles spéciales pour handicapés, rédaction d'un guide pratique pour interpréter les diagnostics psychologiques, application de méthodes d'enseignement dans les classes de transition, appui à la réintégration des enfants dans les écoles normales, formation de professeurs et assistants rom. Le projet privilégie une approche individuelle des élèves et une forte implication des parents. Ce projet a été mis en œuvre dans 20 classes de transition d'écoles spécialisées, en collaboration avec les écoles primaires standard des localités concernées.

Projet PHARE 2003 : Soutien à l'intégration des Rom en matière d'éducation.

Alors que la plupart des programmes PHARE sont consacrés à l'éducation préscolaire et aux premières années d'école primaire, ce projet a pour objectif de faciliter le passage du primaire au secondaire pour les enfants rom venant de milieux défavorisés (éveil de l'intérêt pour les études, formation des professeurs), encourager l'éducation multiculturelle dans les écoles secondaires slovaques (formation des professeurs et directeurs d'école, méthodes pédagogiques), préparer les élèves à l'entrée dans la vie active (apport de connaissances sur monde du travail, des affaires, formation des professeurs, simulation d'exercices liés à la vie active, etc.). Ce projet a été mis en œuvre dans 30 écoles, pour être étendu au total à 160 profs et 80 écoles.

3) L'apport des Organisations Intergouvernementales et des Fondations privées

A l'initiative de la Banque Mondiale dans son rapport 2000-2001 intitulé « Combattre la pauvreté », toutes les organisations internationales ont aujourd'hui la question de la lutte contre la pauvreté à l'ordre du jour.

En l'an 2000, les Nations Unies ont adopté les Objectifs du Millénaire (ODM). Ceux-ci sont constitués de 8 objectifs à atteindre avant 2015. Dans le domaine de l'éducation, le deuxième objectif est de « donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ».

En Europe, et particulièrement à l'Est, cette politique globale de lutte contre la pauvreté a été déclinée et adaptée aux contextes locaux. En effet, le facteur de crise clé dans la plupart des sociétés de l'Est de l'Europe reste la question, toujours irrésolue, de l'intégration des Rom.

Dans cette logique, les organisations internationales gouvernementales se mobilisent et affichent un engagement politique fort, pour la première fois sur la scène internationale.

3.1) La Décennie de l'Intégration des Rom

Le 2 février 2005, huit pays se sont réunis à Sofia pour lancer la Décennie 2005-2015 de l'intégration des Rom, par la signature d'une déclaration dans laquelle les dirigeants des pays s'engagent à lutter contre la discrimination et la pauvreté touchant cette minorité. Réunies en 2003 pour la première fois (à l'initiative de la Banque Mondiale et de la Fondation Soros), la République Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie, la Macédoine et la Serbie-Monténégro ont décidé d'élaborer des plans d'action, dans quatre domaines prioritaires : éducation, emploi, santé et logement.

La planification de la Décennie sera guidée par un Comité International de Coordination comprenant des membres des gouvernements, des représentants des communautés rom et des sociétés internationales. Le financement sera effectué par le regroupement des moyens budgétaires nationaux et par leur recoupement avec les moyens des donateurs bilatéraux, et internationaux. Le développement et la réalisation des plans d'action sont renvoyés à la compétence des pays participants. Les objectifs et les indicateurs se distinguent ainsi les uns des autres, mais ils renferment quand même quelques points communs, tels que l'éducation intégrée, la lutte contre l'échec scolaire et la réintégration dans l'éducation, l'accroissement des chances des Rom sur le marché du travail par le développement de la qualification, la facilitation de leur inclusion au système de santé, ou l'amélioration de leurs conditions de logement en diminuant la ségrégation géographique. Plus qu'un simple engagement de principe, les plans d'action nationaux doivent contenir des cibles concrètes, des indicateurs précis. Il ne s'agit pas d'une nouvelle stratégie, mais d'une compilation des bonnes stratégies et pratiques passées, avec des indicateurs et des échéances précises.

Le Fonds d'éducation rom, créé dans le cadre de la Décennie a pour objectif de donner aux pays participants l'aide financière destinée au plan d'action pour l'éducation. A la conférence des donateurs du 2-3 décembre 2004 de Paris, 42 390 000 USD ont été collectés pour la création du fonds, dont 7 480 000 alloués pour les programmes de 2005 des différents pays participants. Une partie du Plan d'Action slovaque pour l'éducation devrait être co-financée par l'argent du fonds.

Le Plan d'action national slovaque a été élaboré par des groupes de travail formés par des aires prioritaires et des représentants du Bureau plénipotentiaire du Gouvernement de la République slovaque pour les communautés rom, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la construction et du développement régional, le Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille, le Ministère de la santé, le Bureau des statistiques, des ONGs et le Forum de la jeunesse rom (Roma Youth Forum).

L'intégration de la population rom est conditionnée par un changement des attitudes négatives de la population majoritaire, pour cela, les programmes éducatifs doivent être modifiés pour favoriser une meilleure compréhension de la culture rom et de ses difficultés. Dans le système éducatif, l'éducation axée sur la communauté rom marginalisée est conduite sur trois niveaux de base :

- La formation des professeurs, assistants et éducateurs ;
- La préparation des manuels scolaires et des manuels méthodologiques à destination des professeurs, la mise en place d'outils éducatifs et l'information des parents ;
- Le changement d'orientation du matériel éducatif, axé jusqu'alors vers l'éducation formelle uniquement, pour transmettre aux élèves le plus de connaissances possibles, l'objectif étant de permettre un développement plus complexe de la personnalité de l'élève grâce à une approche individuelle (acceptation de sa particularité individuelle et de ses besoins) et s'axant sur le développement de ses compétences de base.

Le concept de l'éducation intégrée des enfants et adolescents rom, approuvé par la Résolution du gouvernement N°498 du 26 mai 2004, a formé la base pour la spécification des objectifs définis dans la zone prioritaire de l'éducation. Ces objectifs peuvent être atteints plus rapidement grâce à la Décennie, qui est un forum international, lieu d'échange d'expériences entre les pays participants.

Pour définir les buts et objectifs du Plan d'Action Slovaque pour l'éducation, les facteurs tels que le niveau d'éducation existant des communautés rom et les possibilités de l'intégration du programme dans le niveau d'éducation national et local ont été pris en compte en accord avec les recommandations de la Décennie. Le succès du concept dépend également de la réforme parallèle du système éducatif slovaque.

3.2) Le PNUD

Le PNUD a réalisé deux rapports sur la population rom : en 2002, *Avoiding the Dependency Trap*, et en 2005, *Faces of poverty, faces of hope - Vulnerability profiles of Roma population in Decade of Roma Inclusion countries*. Conduite dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, cette enquête est la plus vaste à ce jour sur les Rom. Ces nouvelles informations présentent une large perspective des conditions de vie des Rom dans la région et constituent une base analytique solide pour l'élaboration de futures stratégies, en basant l'intégration des Rom sur le développement humain. Le peu de données socio-économiques sur les Rom empêche en effet l'élaboration de politiques efficaces et intégrées, qui traitent des problèmes des communautés marginalisées dans leur ensemble (par exemple, en mettant en lien l'éducation, le chômage, la santé, la participation).

Pour le rapport de 2002, qui comprend la Slovaquie, l'enquête a été réalisée auprès de 5000 familles dans cinq pays différents. Les conclusions montrent que 1 Rom sur 2 souffre de la faim pendant plusieurs jours par an, alors que 1 Rom sur 6 est « affamé en permanence ». Les données de l'enquête ont été collectées par le biais d'entretiens individuels conduits dans les pays concernés et, pour surmonter le problème de la défiance à l'égard des enquêteurs, les Rom ont été eux-mêmes chargés de mener les entrevues sur le terrain, dans la mesure du possible.

Les conclusions du rapport soulignent l'importance du défi de l'intégration des Rom dans ces pays, notamment au regard de l'adhésion à l'Union européenne, et formulent en ce sens un certain nombre de solutions possibles. Pour le PNUD, l'éducation est l'élément critique dans les programmes de court, moyen et long terme en faveur des Rom, et la plus haute priorité devrait lui être accordée. Les initiatives en matière d'éducation échouent souvent à refléter le côté multidimensionnel des problèmes dans ce domaine, car le bas niveau d'éducation des Rom n'est pas seulement dû au caractère exclusif des systèmes éducatifs, il reflète aussi un niveau insuffisant dans la langue majoritaire, des revenus inadaptés pour l'achat des vêtements et livres des enfants et l'absence de modèles de réussite grâce à l'éducation.

L'éducation préscolaire doit être une priorité pour les gouvernements centraux et municipaux. Les ONGs ont un rôle important à jouer dans ce domaine, mais leur apport, qui est une assistance supplémentaire, ne doit pas affaiblir la responsabilité de l'Etat dans la réalisation de ses politiques d'éducation au niveau local. Le PNUD évoque par exemple la possibilité pour l'Etat de lier l'éligibilité des parents à l'aide sociale à l'assiduité scolaire de leurs enfants. Le système « d'écoles spéciales », dans lequel tellement d'enfants rom sont piégés, est un autre domaine qui requière une implication politique majeure. L'éducation et la pauvreté étant étroitement liées, les dépenses publiques en matière d'éducation devraient être traitées comme un investissement de long terme et éligible pour les financements européens. Ce soutien public pourrait prendre la forme de dons de manuels gratuits et de repas chauds à l'école pour tous les enfants, surtout en primaire, ce qui toucherait ainsi tous les enfants de milieux défavorisés, quelle que soit leur ethnie. Une autre solution proposée est le développement de pensionnats pour les élèves brillants afin de créer pour les Rom des modèles positifs de réussite par l'éducation. Des efforts doivent être faits pour identifier et promouvoir les élèves rom talentueux, et les amener jusqu'à l'université (par exemple, un fonds spécial pour les étudiants rom pourrait être créé, sur le modèle du « United Negro College Fund » aux USA). Enfin, le rapport rappelle que toutes les dépenses engagées en faveur de l'éducation seront au final moins importantes que les futures dépenses en aide sociale pour soutenir les populations aux faibles perspectives d'emploi. Il s'agit donc d'un investissement de long terme, qui bénéficiera à terme autant à la population majoritaire que minoritaire.

Enfin, le rapport souligne l'importance de l'implication active des Rom dans l'élaboration et la réalisation des projets et réformes. De plus, pour éviter les messages, les approches et les projets contradictoires, les réformes devraient se conformer à des principes généraux agréés par les bailleurs, et la coopération entre les différents bailleurs et organisations internationales (UNICEF, UNESCO, OSI, etc.) doit être encouragée.

Des spécialistes de l'éducation de pays ayant l'expérience du défi du multiculturalisme pourraient par ailleurs être très utiles ainsi que la création d'un « Education Corps » (sur le modèle des Peace Corps) pour encourager un changement culturel réel.

3.3) L'Open Society Institute (OSI)

L'OSI est un réseau très structuré qui possède des antennes dans tous les pays d'Europe centrale et orientale et met en œuvre, soutient ou finance des projets à destination des Rom au niveau régional, national et local.

Pour l'ensemble des pays candidats et nouveaux membres de l'Union européenne, l'OSI, en collaboration avec la Commission Européenne, donne par exemple la possibilité à de jeunes diplômés rom de réaliser un stage à la Commission Européenne.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Slovaquie, plusieurs types de programmes sont mis en place par l'*Open Society Fund in Slovakia* :

- **Programmes de subventions pour soutenir la minorité rom**

L'objectif est de soutenir les projets locaux qui visent à résoudre les problèmes de la communauté rom.

- **Centres régionaux d'information et de consultation pour la résolution des problèmes de la communauté rom**

Six centres d'information et de consultation ont été mis en place dans le cadre du programme *Vaš Amenge – For Us Institutional Development Program*. Ce programme est axé sur le développement d'ONGs travaillant avec les Rom dans les régions. Les centres offrent des services variés en fonction du public :

Services pour les ONGs et associations :

- Panorama des financements nationaux et étrangers ;
- Assistance à la préparation et la coordination de projets ;
- Aide à la création d'ONGs ou d'associations (enregistrement, statuts, etc.) ;

- Création d'une base de données des activités de ces organisations pour créer un réseau d'échanges interactif.

Services et information pour les administrations et autorités locales :

- Contrôle, traitement et diffusion de l'information sur les communautés rom et le travail des ONGs, associations et autres institutions de la région ;
- Partage d'expériences de projets réussis ;
- Coopération avec les autorités locales et les administrations d'Etat, les agences pour l'emploi, les départements d'affaires sociales et d'éducation, pour résoudre les problèmes au niveau régional.

Services pour les particuliers :

- Conseil pour la recherche d'emploi ;
- Conseil dans le domaine social et juridique ;
- Soutien et conseil dans le domaine éducatif (démarches d'inscriptions au lycée, à l'université, scolarité, etc.) ;
- Education à la santé pour les Rom venant d'environnements défavorisés ;
- Conseil pour le développement des entrepreneurs rom, etc.

- o **Soutien aux Clubs de jeunesse rom**

Ce programme, créé en 1998, a pour objectif d'assister les jeunes rom à utiliser activement leur temps libre et à les encourager à de se réunir dans des clubs, groupes et associations.

Les activités extra-scolaires ont pour but de divertir les jeunes des phénomènes sociaux négatifs, tels que la drogue et la criminalité, et de les assister pour améliorer leur niveau scolaire.

- o **« Roma Education Initiative » (REI)**

En 2002, l'OSI a mis en place « L'Initiative pour l'Education des Rom », qui est un programme associant la société civile locale et les gouvernements. Depuis son lancement en 2002, REI a mis en place des projets éducatifs dans sept pays.

On peut, par exemple, citer le « **Project Schola** », lancé en 2003 en Slovaquie :

Ce projet a pour but d'augmenter l'intégration des enfants rom par l'éducation et est divisé en 4 composantes aux objectifs spécifiques :

- Education préscolaire : prévenir la ségrégation des enfants rom dans les écoles en mettant en place un programme d'éducation formelle et informelle préscolaire basé sur la tolérance, et en évitant le placement injustifié d'enfants rom dans les écoles spéciales ;
- Education primaire et secondaire : améliorer les résultats scolaires des élèves rom et développer une structure appropriée pour aller vers une déségrégation des élèves rom au niveau local ;
- Education Professionnelle : développer un modèle de leçons particulières et de tutorat pour les jeunes rom qui n'ont pas acquis une éducation menant à des débouchés professionnels ;
- Influence politique et changement : créer des « Groupes de travail pour la Déségrégation » pour proposer des solutions politiques dans le sens d'une intégration réussie (déségrégation) des enfants et jeunes rom dans le système scolaire général local et national.

Le projet est implanté à Rudnany, Smižany Jarovnice et Košice et est mis en place sur le terrain par des ONG locales, et financé par différentes fondations, ainsi que par le gouvernement slovaque et les Ministères de l'Education et du Travail, les autorités locales et les écoles. Project Schola a également créé un centre éducatif préscolaire, qui accueille environ 15 élèves. Deux assistants rom volontaires vont chercher les enfants tous les jours à leur domicile pour les accompagner à l'école.

4) Quelques exemples issus des acteurs de terrains

4.1 Fondation Milan Simecku

Parmi les partenaires de la Fondation Milan Simecku figurent nombre d'organisations rom et non-rom ainsi que des particuliers, qui se rejoignent autour de l'idée du nécessaire apprentissage du « vivre ensemble ».

➤ Programme de centre communautaire à Hermanovice

La Fondation Milan Simecku a réalisé un projet de développement dans la région de Presov, à l'Est de la Slovaquie. Elle a participé, en 2001, à la création d'un centre communautaire à Hermanovice, qui s'occupe d'activités pour la jeunesse rom mais sans exclure la population majoritaire, dont la participation est au contraire recherchée.

L'objectif principal du centre communautaire de Hermanovice était, par ses activités, de combler le fossé existant entre les Rom et la population majoritaire, le but étant de susciter et d'encourager le besoin d'apprendre et de se cultiver, afin de développer des personnalités sans préjugés ni comportements intolérants.

L'activité du centre s'articule autour de la coopération avec les classes spécialisées d'une école, qui a prêté ses locaux à la Fondation, afin d'organiser des activités pour les enfants rom pendant la période des vacances scolaires.

Ces activités parascolaires sont les suivantes :

- Ateliers couture, cuisine, arts plastiques ;
- Danse, théâtre ;
- Atelier touristique (construction de campement en bois et découverte de l'environnement) ;
- Coopération avec l'équipe de football départementale ;
- Cours de rattrapage pour les enfants de niveau primaire ;
- Travail avec des élèves du secondaire.
- Colonie de vacances à Bardejov et à Mlynceky (région de Kezmarok), camping pendant les grandes vacances ; rencontres de Noël ;
- Festival du film « Un seul monde Hermanovice » ;
- Concours de chant « Les stars de Hermanovice » ;
- Spectacles de danse.

Activités planifiées dans le cadre du programme PHARE :

- Atelier de travail du bois ;
- Soutien à un groupe de musique local ;
- Elevage de volailles ;
- Ouverture d'une salle de sport.
- Divers programmes de formation : hygiène et santé, économie de base et tenue du foyer, informatique, etc.

- Programme « Donnons leur une chance ! » (bourses pour élèves rom du secondaire des bidonvilles de Chminianske Jakobovane, Jarovnice, Hermanovice et Bardejov).

La plupart des enfants des bidonvilles rom arrêtent l'école à la fin de la période obligatoire et ne se doutent même pas qu'il existe une possibilité de continuer. La jeune génération grandissant dans ces bidonvilles ne bénéficie souvent que d'un enseignement spécialisé pour malades mentaux et n'a de ce fait aucune chance d'atteindre les classes d'enseignement secondaire, seule voie par laquelle ces enfants auront une possibilité d'augmenter un peu leur chance de trouver une place dans la société et de s'insérer dans un marché du travail toujours plus concurrentiel.

La Fondation Milan Simecku aide les enfants rom acceptés dans le secondaire en leur fournissant un soutien financier pour les transports, les fournitures scolaires et les encas. La Fondation garde contact avec les enfants bénéficiant de cette bourse tout au long de leur scolarité, par l'intermédiaire de coordinatrices locales qui les aident avec leurs problèmes quotidiens et sont leur soutien.

La Fondation a aidé depuis 3 ans 40 élèves suivant un enseignement professionnel et ce nombre augmente chaque année.

La Fondation Milan Simecku voudrait par ailleurs évaluer les projets communautaires mis en place à travers la Slovaquie dans le cadre de différents programmes, afin de valoriser les projets réussis. Il s'agirait de donner au travail communautaire une portée plus globale, alors que celui-ci est souvent basé sur des actions personnelles, informelles et spontanées.

4.2 La fondation Kesaj

La Fondation Kesaj, créée en 2000 à Kezmarok, dans l'Est de la Slovaquie, rassemble les enfants rom autour de la musique et de la danse afin de promouvoir leur culture. Chez les jeunes rom, la musique et l'expression artistique sont des facteurs fondamentaux d'auto-identification, et des vecteurs de communication à l'intérieur de la communauté comme à l'extérieur, en véhiculant une image positive et valorisante de l'identité rom.

L'ensemble de danses et musiques tziganes créé, « Enfants de Kesaj » (Kesaj Tchavé) est composé de 25 jeunes rom de 8 à 16 ans, originaires d'une rue centrale de Kezmarok. Quatre moniteurs rom les encadrent quotidiennement et réalisent avec ces enfants un travail de suivi parascolaire dans l'optique d'une meilleure insertion sociale. Outre la musique, les enfants acquièrent des habitudes en matière d'hygiène, de santé, de comportement et de scolarité.

Le groupe s'est produit lors de concerts et spectacles dans plusieurs pays européens, notamment en France.

Jusqu'à présent, seuls les enfants rom du centre ville ont eu la possibilité de participer aux activités de l'association, qui souhaiterait donc développer son activité dans les écoles et bidonvilles autour de Kezmarok, en créant des ateliers de danse et musique, et en mettant en place des cours de français.

4.3 Lycée privé de Kosice (Mme Koptova, Directrice)

Le lycée privé de Kosice est un établissement scolaire accueillant des élèves pour un cursus de 4 années, à l'issue de 9 ans d'école élémentaire. Une formation sur 8 ans dans laquelle les enfants entrent après la 4ème année d'école élémentaire vient également d'être ouverte.

Le lycée accueille une centaine d'élèves rom et quelques non-rom et le personnel éducatif est composé pour un tiers de Rom. Par ailleurs, un élève sur deux vit sous le seuil de pauvreté. L'Etat participe au financement des études des élèves défavorisés, mais pas aux investissements de fond dont le lycée a besoin (achat de matériel, rénovation des bâtiments etc.).

Ce lycée a la particularité d'être le lieu d'une expérimentation du contenu pédagogique de l'enseignement en langue rom. A la suite de cette première expérience (fondée sur une initiative individuelle), le Ministère de l'Education devrait donner son aval pour la publication de certains documents et manuels scolaires en romani. La deuxième phase de ce projet pilote sera la diffusion de ces documents à tous les lycées slovaques qui voudraient inclure un enseignement en langue rom dans leur cursus (cours de langue, histoire et culture rom).

Mme Koptova souhaite développer l'accessibilité de son établissement par la mise en place d'un projet de déségrégation scolaire : la directrice du lycée s'est adressée à la Mairie de Kosice pour créer une ligne de bus directe reliant au lycée le quartier de Lunik 9, quartier où vit une forte concentration de Rom dans des conditions très précaires, afin de permettre aux jeunes Rom de ce quartier de poursuivre leurs études en dehors du ghetto. Malgré l'intérêt de la Mairie pour ce projet, celle-ci n'a pour l'instant pas proposé de financement pour le réaliser.

Mme Koptova souhaiterait également introduire l'enseignement du français dans le lycée, d'autant plus que des contacts ont été établis avec un professeur de l'INALCO à Paris, ce qui permettrait d'envisager l'envoi d'étudiants rom dans cette université française. Cependant, Mme Koptova ne parvient pas à identifier de professeur de français à Kosice.

4.4 Agence de support pour l'emploi

En se conformant à la loi 5-2004 sur l'emploi, les forgerons rom de Dunajska Luzna ont créé en janvier 2005 une agence de support pour l'emploi à Somotor, dans la région de Kosice. L'objectif est de participer à l'employabilité des populations défavorisées dans la région.

➤ Projet « Méthodes innovatrices pour l'emploi dans la mairie de Somotor »

Ce premier projet pilote, lancé en janvier 2005 pour une durée d'un an, est financé par le fond social de développement, dans le cadre du Fonds Social Européen.

Le projet consiste en l'ouverture d'une agence servant de point de contact avec la population cible afin de travailler sur tous les freins à l'emploi et à l'employabilité.

Les activités proposées sont celles d'une agence traditionnelle pour l'emploi, mais axée spécifiquement sur les besoins des populations défavorisées : conseil et stimulation dans la recherche d'emploi ; recherche d'emploi dans la région et sur internet ; ateliers de préparation aux entretiens d'embauche ; aide personnalisée en fonction des besoins des demandeurs d'emploi, sur la base d'un accord de responsabilité mutuelle (soutien à la famille, etc)

Dès le mois de janvier, l'agence a été reconnue officiellement et un agent de l'Etat se déplace dans les bureaux pour faire signer les chômeurs affiliés à cette agence, afin qu'ils n'aient plus à se présenter chaque semaine au bureau local de l'agence nationale pour l'emploi. En sensibilisant les employeurs aux risques de l'emploi au noir, l'agence a déjà pu trouver un emploi pour 70 personnes, au chômage depuis 10 ans.

➤ Projet « Ensemble nous pourrions »

Ce deuxième projet doit s'étaler sur 2005-2008 et est financé par « Equal ». Il cible les jeunes des quartiers difficiles de la région de Kosice. Plusieurs activités sont proposées :

- formation des accompagnateurs
- transfert de méthodologie avec la France et l'Irlande
- création d'une « école de la deuxième chance » à Kosice
- création d'une entreprise sociale
- lobbying auprès du parlement slovaque pour l'adoption d'une loi de type Besson en France ou du New Deal anglais

4.5 Cités Unies Slovaquie (Association Slovaque de la Fédération Mondiale des Cités Unies)

La Fédération Cités Unies Slovaquie (CUS) réunit une trentaine de villes slovaques qui participent à des projets de coopération internationale. CUS a initié plusieurs projets de coopération concernant la population Rom, comme les projets « Formation de médiateurs rom » (en partenariat avec l'Ambassade de France en Slovaquie et la ville d'Angoulême) et « Formation pour les jeunes rom », dans le cadre du programme européen Grundtvig 2.

➤ Projet « Formation pour les jeunes rom », Grundtvig 2

Ce projet est réalisé en partenariat avec plusieurs organismes de formation formels et informels : l'association slovaque « Association Culturelle des Rom de Slovaquie », la Chaire de formation des adultes et du travail social de l'université de Presov, le Comité de jumelage de la ville d'Angoulême, et l'association tchèque Athinganoi. Cités Unies Slovaquie, initiateur du projet, en assure également la coordination.

L'objectif de ce projet est d'améliorer la formation des jeunes rom (assistants maternels, assistants pédagogiques, etc.), en organisant un échange d'expériences et de pratiques lors de rencontres entre les participants des trois pays du projet, par la comparaison des systèmes de formation de ces différents pays.

Les thèmes de réflexion et d'échange développés sont les suivants :

- le rôle des différents organismes de formation ;
- les programmes de formation pour les minorités : formation continue, formation des adultes, requalification, intégration des traditions des minorités dans les programmes de formation ;
- l'éducation à l'égalité entre hommes et femmes et le rôle des femmes dans la société ;
- les programmes d'éducation des enfants et des jeunes ;
- les lois anti-discrimination et leur application ;
- la spécificité du travail des assistants sociaux de terrain ;
- le travail des médiateurs et leur formation.

Le partenaire tchèque n'ayant pas renouvelé sa participation, le projet ne sera pas poursuivi en 2006. Cependant, CUS souhaite continuer à initier des projets pluri-acteurs autour de la problématique de la formation des jeunes rom.

5) Entre inexistence sociale et affirmation culturelle, le cas des Roms en Slovaquie Orientale.

Par Alain Reyniers, ethnologue, professeur à l'Université Catholique de Louvain, Directeur de la revue « Etudes Tsiganes »

Les Roms sont omniprésents à l'est de la Slovaquie. Ils connaissent des formes diverses d'intégration économique qui se répercutent sur le plan du logement. Une faible partie d'entre eux habite au centre des villes comme dans la médiévale Kezmarok¹. D'autres vivent dans des HLM urbains, souvent vétustes. Il y en a qui ont réussi une belle insertion, en ville parmi les Gadjé, ou au cœur de certains villages (comme à Nova Lesna, au pied de la chaîne des Tatras). Mais la plupart des Roms sont frappés par un chômage de longue durée et vivent dans des quartiers périphériques désignés comme vatra (« quartier tsigane »), kolonia (« colonie ») ou osada (« hameau »). Quelle que soit l'appellation, il s'agit de véritables bidonvilles, amas de maisonnettes croulantes et de blocs grisâtres d'habitations en béton, d'où émergent ici et là quelques pavillons mieux entretenus. Ce sont de véritables lieux de relégation (comme à Lunik 9, un quartier de HLM à la périphérie de Kosice, réservé aux Roms qui ne savent pas payer leur loyer) où se concentre une population d'exclus économiques marqués pour un grand nombre par les signes d'un vieillissement précoce, les maladies de la peau et la lassitude. Les stigmates de l'isolement de ces populations sont nombreux : à l'éloignement spatial, à l'état déplorable de la voirie et au délabrement des bâtiments s'ajoutent souvent l'absence de tout raccord à l'eau, à l'électricité, l'absence de toute desserte par les transports publics, le bas niveau de l'école fréquentée par les enfants Roms.

En de nombreux endroits, les Roms constituent la majorité de la population. On pourrait s'attendre dès lors à ce qu'ils aient une quelconque influence sur leur propre destinée, notamment en usant de leur propre poids électoral. Mais, on est loin du compte. Ceux qui parmi les habitants des « colonies » ont conservé quelque vitalité n'ont souvent qu'une pensée : fuir ces cloaques et oublier...ou s'y maintenir et y développer l'usure ou quelque petit commerce. Certes, l'absence de moyens financiers corrects et l'image négative qui les caractérise au sein de la société majoritaire² contribuent largement à l'entretien d'une auto-dévalorisation et à leur repli sur eux-mêmes. Mais cela n'explique pas tout. Divers traits de la culture des Roms concourent également à leur situation d'exclus. Comment expliquer, en effet, que les habitants de ces bidonvilles ne réagissent pas collectivement contre le sort qu'ils connaissent. Il n'y a pas de révolte mais pas d'élan constructif non plus, plutôt une attitude placide, fataliste, fuyante, parfois quelques cris. L'identité traditionnelle des Roms qui s'exprime par la distance vis-à-vis des Gadjé et des Tsiganes qu'ils ne reconnaissent pas comme proches pousse à l'entretien d'une frontière symbolique, spatiale, écologique qui dissuade les intrus de l'extérieur tout en renforçant un repli sur l'intérieur.

Pour beaucoup, l'ambition vise à la satisfaction des besoins élémentaires, notamment sur le plan alimentaire (mais comment pourrait-il en être autrement si l'on n'a pas les sous ?). L'apparence physique compte peu, tout au moins dans le quotidien (les dépenses ostentatoires au moment des fêtes sont proverbiales). Néanmoins, l'endettement est catastrophique et nombre de Roms mettent leur sort dans les mains d'usuriers (car les banques ne consentent pas de prêts aux Tsiganes insolubles) qui instaurent une exploitation économique en vase clos. Le contact avec les Gadjé qui, pour un grand nombre, se limitait sans doute auparavant à un simple échange dans le cadre de prestations économiques ponctuelles, n'est plus perçu comme étant lié à un jeu de réciprocité.

Beaucoup de Roms n'envisagent pas autre chose que demander, prendre aux Gadjé, sans même penser quoi leur apporter en échange, ni quoi apporter à leur propre communauté. L'attitude est tellement ancrée dans les mentalités, que nombre d'habitants tombent des nues à l'idée de changer leur situation, d'être seulement consultés à ce propos, d'avoir des choses à donner dans ce domaine comme dans les autres.

¹ le peuplement de cette ville débuta peu après la seconde guerre mondiale avec quelques foyers qui en attirèrent d'autres, avant d'être rejoints par un groupe plus important dont l'installation fut organisée par les autorités communistes.

² une image d'étrangers asociaux qui par leur comportement menacent la société slovaque : « Pourquoi sont-ils venus chez nous ? Nous y étions avant eux. Qu'ils nous respectent dans le travail, les biens, les personnes ! ».

L'affaire se corse encore par le caractère très particulier du système communautaire tsigane. Celui-ci est incontestablement basé sur la culture d'un profond sentiment d'unanimité collective et sur l'assurance d'une protection familiale infaillible. Mais, en même temps, la prise en main collective n'est pas encouragée. L'espace collectif est un théâtre où s'expriment avec beaucoup d'intensité les relations entre les uns et les autres, mais il n'y a pratiquement pas d'intérêt pour la préservation ou l'aménagement d'un cadre de vie agréable : les foyers sont bien tenus, le reste est délaissé, que l'on ait ou pas les moyens à investir. Personne ne s'arrogerait d'ailleurs le droit de faire une quelconque remarque à son voisin sur les conséquences d'un comportement trop désinvolte. Par contre, des pressions sociales égalitaires énormes viennent décourager les initiatives individuelles menées autant pour se démarquer que pour élever le niveau du groupe. Les tentatives faites pour sortir sont trop fréquemment raillées, jalouées, combattues en sourdine. Et si, d'aventure, elles peuvent porter des fruits, ceux qui les ont menées à bout de bras ne sont ni gratifiés, ni remerciés.

➤ Perspectives

Toutes ces données posent un problème central quant à l'édification du lien social entre les diverses composantes de la société slovaque. Don et contre don, dont nous connaissons depuis Mauss l'importance pour toute vie sociale, sont renvoyés dos à dos en Slovaquie (mais, est-ce différent ailleurs ?) : les Gadjé se sentent escroqués à l'idée de donner une aide financière aux Roms sans contrepartie, mais ils ne se précipitent pas non plus pour leur offrir une place digne de ce nom au sein de la société ; les Roms, quant à eux, quémandent mais ne se prennent pas globalement en main pour se donner une situation meilleure et contribuer ainsi au rayonnement de leur région et de leur pays. Il faut dès lors louer le courage de quelques Roms, intellectuels, leaders locaux ou jeunes adultes qui se sentent responsables de leur sort et tentent de réagir, notamment en adhérant aux programmes établis au profit des Tsiganes, en militant au sein d'associations ou en s'investissant dans l'expression culturelle. Ils ont à lutter autant contre l'inertie de leur propre groupe que contre l'indifférence ou l'hostilité des Gadjé. Souvent, ils sont partagés, tirillés, entre l'expression d'une identité romani et le désir de se fondre dans la masse slovaque. Ils doivent trouver leurs marques, se débarrasser des stéréotypes qui leur restent accolés autant qu'affirmer des formes nouvelles d'adhésion collective. Les cadres juridiques qui se mettent en place et organisent l'accès des Roms à une nouvelle citoyenneté peuvent les y aider. Mais, nombre d'obstacles très sérieux doivent encore être levés, et ce n'est pas gagné. Il ne sert à rien d'être reconnu comme minorité nationale si cela ne débouche pas sur des formes nouvelles de tolérance réciproque. Mais il n'y a pas non plus de communication sans partage de codes communs, ni sans changement de repères trop cloisonnés. Pour cela, il faudrait aussi bien vaincre les préjugés trop tenaces des Gadjé que parvenir à injecter des doses massives de scolarisation chez les Roms.

Conclusion

Pour adhérer à l'Union européenne, la Slovaquie a fait de nombreux efforts pour réformer son système scolaire et développe plusieurs programmes à destination des Rom afin d'améliorer leur intégration dans la société et leur niveau d'éducation.

Cependant, les discriminations et la ségrégation subsistent, comme le montrent les différents rapports sur la question (Union européenne, PNUD, rapports d'ONG, etc.). Le niveau d'éducation des Rom en Slovaquie reste très faible, puisqu'un quart seulement des enfants rom ont terminé l'école primaire, peu sont ceux qui continuent dans le secondaire, et le nombre de Rom qui poursuit des études universitaires est insignifiant.

La surreprésentation des enfants Rom dans les « écoles spéciales » participe fortement à l'isolement et à la marginalisation de cette population. En effet, pour pouvoir intégrer un lycée ou un centre d'apprentissage il est nécessaire d'avoir achevé le cursus élémentaire « normal », or la grande majorité des jeunes rom slovaques ont été scolarisés dans « des écoles spéciales ». En outre, il est très difficile pour un jeune issu d'une école spéciale de réintégrer un cursus scolaire normal, même si en théorie des passerelles existent entre ces deux types d'établissements éducatifs. Cette première forme de ségrégation, rencontrée à l'échelon scolaire, a des conséquences importantes en termes d'employabilité et, par la suite, d'intégration sociale.

Pour faire face à ce phénomène de ségrégation scolaire, le Ministère de l'Education Slovaque vient tout juste d'expérimenter de nouveaux tests scolaires et psychologiques pour orienter les élèves vers des écoles spéciales ou normales. Ces tests ont été expérimentés l'an dernier, et ils devraient tendre à se généraliser à tous les établissements scolaires slovaques. Cette initiative pourrait permettre d'éviter aux enfants rom d'être placés à tort dans des écoles spéciales, mais également de favoriser l'adaptabilité scolaire (c'est-à-dire la mise en place de passerelles entre les écoles spéciales et les écoles normales).

Grâce aux mesures adoptées par le gouvernement, les enseignants suivent une formation spécifique pour travailler avec les élèves en difficulté, cependant, on constate un déficit dans la connaissance de la dimension humaine et culturelle de la communauté rom, ainsi que le manque de matériel pédagogique adapté. Par ailleurs, les professeurs travaillant avec des élèves rom sont souvent sous-qualifiés, ce qui a des conséquences importantes sur le niveau scolaire de ces élèves puisque les quatre premières années d'école sont primordiales. De plus, les professeurs et les éducateurs travaillant auprès de cette population sont eux-mêmes discriminés et souffrent d'un manque de reconnaissance.

Par conséquent, le Ministère de l'Education a initié un programme d'assistants scolaire rom. Celui-ci a donné des résultats positifs, même si on commence seulement aujourd'hui à pouvoir évaluer les besoins des assistants en terme de qualification et d'approche méthodologique. Jusqu'en 2010, aucune qualification spécifique n'est requise, mais une spécialisation d'Assistant professeur devrait être introduite à l'université, afin de former les assistants qui pourront arriver en poste après 2010.

En outre, la création du poste de « Haut Représentant de la communauté Rom », en 1999, a permis des avancées significatives pour la reconnaissance de la culture et de l'histoire de la population rom. On peut ainsi citer le projet de codification de la langue rom en slovaque ainsi que la création de matériel pédagogique en romani, l'objectif étant de généraliser des manuels d'enseignement en langue rom ainsi qu'une grammaire et un dictionnaire de romani (cf. lycée privé de Kosice).

Un investissement financier réel est nécessaire pour une application efficace des mesures. La corrélation étroite entre pauvreté et faible niveau d'éducation incite d'une part à investir dans l'éducation et, d'autre part, à mettre en œuvre des programmes multidimensionnels, qui prennent en compte les différents problèmes qui touchent les Rom et affectent leur capacité à étudier (revenus, logement, santé et hygiène, etc.). Les dépenses et programmes éducatifs doivent être considérés comme un investissement de long terme, qui aura des conséquences positives tant sur la population rom que slovaque en général.

La famille et la communauté étant des facteurs importants de soutien aux enfants rom pendant leurs études, il est particulièrement important d'impliquer les Rom dans la mise en œuvre des programmes, et particulièrement les parents, qui peuvent être associés aux activités scolaires et parascolaires de leurs enfants, ce qui encourage ces derniers à fréquenter l'école plus assidûment.

A travers la mission d'études réalisée en Slovaquie en septembre 2005, plusieurs axes de travail et pistes de réflexion ont été dégagés, en lien avec les partenaires slovaques travaillant sur la thématique Education/Rom depuis plusieurs années.

- Dans le cadre du projet d'implantation de la langue rom, dans le lycée privé de Kosice, Mme Koptova, la directrice de l'établissement souhaite favoriser l'accès du lycée aux élèves Rom de la ville, notamment les enfants du quartier de Lunik 9. Un projet de « déségrégation scolaire » est ainsi envisagé, qui consisterait à créer une ligne de bus directe reliant Lunik 9 au lycée, pour permettre la scolarisation d'élèves défavorisés économiquement dans cet établissement. Ce concept de déségrégation scolaire est très présent en Europe Central et Oriental : l'Open Society Institute de Bulgarie a initié des projets de cette nature à Sliven et dans d'autres localités Bulgares avec des résultats positifs.
- L'association « les Enfants de Kesaj », qui possède des liens de partenariats solides avec les établissements scolaires de Kezmarok, souhaite développer ses activités d'accompagnement scolaire aux enfants habitant les bidonvilles autour de Kezmarok. Ce projet pourrait être mis en œuvre en permettant à l'association de travailler dans des locaux plus adéquats ainsi qu'en finançant un autobus pour faciliter l'intégration sociale des jeunes rom des bidonvilles, à travers l'activité de l'association.
- L'association « Project Schola », située à Kosice, met en œuvre avec succès des activités de déségrégation scolaire pour les enfants rom. Cette association souhaite développer la création de matériel pédagogique adapté à la scolarisation des enfants rom (manuels de lecture et d'écriture bilingues). Project Schola cherche un soutien financier pour l'édition de ce matériel, qui serait ensuite destiné à certains centres éducatifs préscolaires de Kosice.
- A Kezmarok, l'école privée d'apprentissage des métiers d'artisanat traditionnel rom, qui accueille en grande majorité des élèves rom issus de l'école spéciale de la ville pour les former aux métiers d'artisan forgeron et de coiffeur, nécessite la réhabilitation de ses locaux. En effet, cet établissement a été dans l'obligation de déménager à la fin de l'année scolaire précédente pour s'implanter dans des locaux inadaptés et peu fonctionnels, malgré la participation des élèves aux travaux d'aménagement de l'établissement durant l'été 2005. Par ailleurs, ce centre souhaite développer la création de « classes délocalisées » pour permettre une scolarisation adaptée aux enfants rom des bidonvilles avoisinants.
- Enfin, la Fondation Milan Simecku, a souligné la difficulté pour les associations rom à travailler en réseau. Des actions de renforcement des capacités de la société civile rom constitueraient une forme d'éducation non formelle, à travers des échanges d'expériences et des formations centrées autour du travail en réseau « multi pays » et de région à région, ou de la structuration et du travail en réseau au niveau local. Le renforcement des capacités de la société civile Rom est une thématique transversale à plusieurs pays du programme puisque l'on a constaté les mêmes types de déficits pour les organisations Rom roumaines et bulgares (difficulté pour ces organisations à travailler ensemble, à mutualiser et à capitaliser leurs expériences...).

Durant son processus d'adhésion à l'Union Européenne, la Slovaquie a développé des outils pédagogiques spécifiques pour que les enfants roms puissent étudier dans de bonnes conditions. Aussi, il semble pertinent de réaliser une comparaison entre les pratiques mises en œuvre en Slovaquie avec celles appliquées en Bulgarie et en Roumanie, deux pays qui adhéreront à l'Union Européenne au début 2007.

Les médiateurs scolaires pour les élèves Rom, qui visent à améliorer le lien entre les structures scolaires et la famille, ont été mis en oeuvre à la fois en Roumanie, Bulgarie et en Slovaquie. Dans ces trois pays, le concept de médiateur scolaire a été retenu par les Ministères de l'éducation comme « bonne pratique » : après une phase d'expérimentation à l'échelle locale, les médiateurs vont être généralisés dans la plupart des écoles accueillant des enfants Rom de ces trois pays. De plus, la formation et le statut des médiateurs seront très prochainement définis sur le plan juridique. Par ailleurs, on constate que l'apprentissage du Romani se développe dans les structures scolaires, à des degrés divers, dans chacun des trois pays.

Le concept de « déségrégation scolaire » est mis en œuvre à la fois en Slovaquie et en Bulgarie mais n'a pas été initié en Roumanie. Les projets de déségrégations scolaires visent à favoriser la mixité scolaire dans les écoles, notamment dans les « écoles spéciales » qui concentrent un grand nombre d'enfants Rom. Or, on ne retrouve ces écoles spéciales qu'en Bulgarie et en Slovaquie, ce qui explique l'inexistence d'un besoin en matière de déségrégation scolaire en Roumanie. On constate par ailleurs, que dans les deux premiers pays, les projets de déségrégation scolaire sont très souvent initiés par l'Open Society Institute. Cette organisation mène des actions transversales en Europe Centrale et Orientale en croisant les pratiques et les expériences grâce à ses antennes dans chaque pays.

En outre, on retrouve les concepts de « classes de la seconde chance » en Roumanie, en Bulgarie et en Slovaquie, ceux-ci visent à permettre à des individus sortis du cursus scolaire sans diplôme de pouvoir réintégrer le milieu scolaire. Ces projets sont bien souvent mis en place au niveau local (par des administrations locales ou des ONG), et non au niveau national, il est donc difficile de capitaliser et de mutualiser ces expériences. En revanche, les projets de « classes zéro » (classes préparatoires à l'entrée au primaire et jardins d'enfants pour les enfants n'ayant pas eu accès à une éducation préscolaire) sont dans leur grande majorité développés en Slovaquie. Ces projets sont issus d'une initiative commune entre le Ministère de l'éducation et l'Union Européenne (programme PHARE).

Enfin, alors que des instances chargées de représenter et de défendre les droits de la population Rom au niveau gouvernemental sont présentes en Slovaquie (Haut représentant pour la communauté Rom) et en Bulgarie (Conseil National de Coopération sur les Problèmes Ethniques et Démographiques), il n'existe pas de structure équivalente en Roumanie. Même si ces deux structures ont des missions différentes (représentation et évaluation pour la Slovaquie et favoriser l'égalité des chances pour la Bulgarie), elles mettent en évidence une forme de représentativité de la minorité Rom (qui constitue 10% de la population dans chacun de ces deux pays) au niveau gouvernemental.

Ces éléments transversaux (projets de médiateurs, déségrégation scolaire, apprentissage de langue Romani, classes zéro, classes de la seconde chance, représentativité dans les instances gouvernementales) sont mis en œuvre en Roumanie, Bulgarie et Slovaquie à des niveaux différents et par des acteurs très hétéroclites. Aussi, on pourrait imaginer la création de passerelles et une mise en réseau de ces acteurs qui développent ces pratiques au niveau européen.

Bibliographie :

Ouvrages/Publications

- *Education des enfants des communautés tsiganes : la formation continue des enseignants qui travaillent en milieu tsigane*, GREF/Conseil de l'Europe (1998).
- *The education of Roma children: in road to good practices, the REI example*, Open Society Institute (2004).
- *Avoiding the Dependency Trap*, PNUD (2002). (<http://roma.undp.sk>)
- *La situation des rom dans une Union Européenne élargie*, Commission Européenne – DG Emploi et Affaires Sociales, 2004.
- *Plan d'action visant à améliorer la situation des rom et sintis dans l'espace de l'OSCE*, OSCE (2003).
- *Le comité pour l'élimination de la discrimination raciale examine le rapport de la Slovaquie*, Nations Unies (10 août 2004).
- *Rapport d'information sur l'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne*, déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale française pour l'Union européenne (8 janvier 2003).

Sites Internet :

- Programme des Nations Unies pour le Développement : <http://www.undp.org>
- Banque mondiale : www.banquemondiale.org
- Base de donnée Eurydice sur l'éducation en Europe : www.eurydice.org
- La Décennie de l'Intégration des Rom : <http://www.romadecade.org/>
- SCADPlus (Service Central Automatisé de Documentation sur les politiques de l'Union européenne) : http://europa.eu.int/scadplus/scad_fr.htm
- Commission Européenne: www.europa.eu.int/comm/index_fr.htm
- Représentation de la Commission Européenne en Slovaquie : <http://www.europa.sk>
- Conseil de l'Europe : www.coe.int/DefaultFR.asp
- Ambassade de France en Slovaquie : <http://www.france.sk/ambassade/>
- Ambassade de Slovaquie en France : <http://www.amb-slovaquie.fr>
- Ministère Slovaque de l'Education : www.education.gov.sk
- Open Society Institute : <http://www.osepsee.net/>
- Roma Education Initiative(REI) : http://www.soros.org/initiatives/esp/articles_publications
- Open Society Foundation - Slovakia : <http://www.osf.sk>
- The Social Development Fund of Slovakia : www.fsr.sk
- Centre européen du droit des Rom (European Roma Rights Center) : <http://www.errc.org>
- Fondation Milan Simecku : <http://www.nadaciamilanasimecku.sk>
- Fondation Kesaj : www.yepce.fr/kesaj
- Roma Press Agency : www.rpa.sk
- Institut de Gouvernance Slovaque : <http://www.governance.sk/>

LISTE DES PARTICIPANTS – SLOVAQUIE – PROGRAMME COLLECTIF ROM

ORGANISME	NOM	FONCTION	E-MAIL
Association Kesaj Tchave (« Les Enfants de Kesaj ») Kezmarok	M. Ivan AKIMOV	Président	ivanakim@pobox.sk
Ecole spéciale élémentaire Kezmarok	Mme IVANOVA	Directrice	
Lycée d'apprentissage des métiers agricoles Kezmarok	M. MARHEVKA	Directeur	
Centre privé d'apprentissage des métiers d'artisanats Rom Kezmarok	Mme Anetta JURGOVIANOVA	Directrice	
Roma Press Agency Kosice	Mme Kristina MAGDOLENOVA	Directrice exécutive	magdolenova@rpa.sk
Roma Press Agency Kosice	M. Ivan HRICZKO	Directeur	hriczko@rpa.sk
Université de Kosice	M. Yves OGOU	Professeur	ogou21@yahoo.com
Mairie de Kosice / Caritas	Mme Emilia BUJNAKOVA	Chargée de mission	bujnakova@kosice.sk
Mairie de Kosice	M. Matus HABER	Chargé des affaires culturelles et sociales	kultura@kosice.sk
Project Schola Kosice	Mme Renata SMIDOVA	Coordinatrice	smidova@changenet.sk
Project Schola Kosice	Mme Silvia RIGOVA	Directrice exécutive	rigova@changenet.sk
Lycée privé de Kosice	Mme KOPTOVA	Directrice	nadkesaj@centrum.sk
Bureau du Gouvernement slovaque Bratislava	M. Viliam ZEMAN	Ethnologue/chercheur	zeman@vlada.gov.sk
Bureau du Gouvernement slovaque Bratislava	Mme Sofia DASKALOVA	Bureau du Haut représentant auprès du Gouvernement pour la communauté rom	sofia.daskalova@vlada.gov.sk
Ministère de l'Education Bratislava	Mme Katarina ONDRASOVA	Chargée de l'éducation des communautés rom	ondras@education.gov.sk
Ambassade de France en Slovaquie Bratislava	M. Xavier ROUARD	Premier Secrétaire	xavier.rouard@diplomatie.gouv.fr
UNICEF Bratislava	M. Miroslav KANA	Directeur exécutif	natcom@unicef.sk kana@unicek.sk
Banque Mondiale Bureau national de Slovaquie Bratislava	Mme Tunde Buzetzký	Analyste Communications et Opérations	tbuzetzký@worldbank.org
Open Society Foundation Bratislava	Mme Valentina PETRUS	Program manager	valentina@osf.sk
PNUD Centre régional de Bratislava	M. Daniel SKOBLA	Chargé du service « Pauvreté et inclusion sociale »	daniel.skobla@undp.org
Fondation Milan Simecku Bratislava	M. Laco ORAVEC	Directeur	laco@nadaciamsk.sk
Cités Unies Slovaquie Poprad	Mme Lenka KORCHANOVA	Secrétaire générale	lenkauto@po.psg.sk

